

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
6 décembre 2022

PUBLIE LE : 21 DEC. 2022

Délibération n°221206-21 : Adhésion au groupement de commandes du CIG pour les assurances incendie accident et risques divers 2024-2027

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trente novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022

**PRESENTS**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT  
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE  
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE  
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE  
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT  
Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communauté non représentée : Néant**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisés des Syndicats Intercommunaux

Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1 (18 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1 (4 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>10 jusqu'à la délibération n°8, puis 8</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>/</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>10 pour les délibérations n°1 à n°8 8 pour les délibérations n°9 à n°22</b>

**VALOISEINE /CS – 221206-21**

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CIG POUR LES ASSURANCES INCENDIE ACCIDENT ET RISQUES DIVERS 2024-2027**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7 ;

**VU** la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) 2024-2027 du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France (CIG Grande Couronne) ;

**CONSIDERANT** le besoin du syndicat en matière d'assurances IARD, à compter de 2024 ;

**CONSIDERANT** que le secteur concurrentiel en matière d'assurances rend difficile le positionnement d'assureurs pour les consultations lancées par le syndicat ;

**CONSIDERANT** que le CIG Grande Couronne propose un groupement de commandes pour les assurances IARD 2024-2027 ;

**CONSIDERANT** que chacune de ces prestations est à la carte, et que libre choix est laissé au Syndicat de sélectionner tout ou partie d'entre elles ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour le Syndicat de rejoindre le groupement de commandes pour les assurances IARD 2024-2027 pour des raisons techniques, opérationnelles et financières ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'adhésion du Syndicat au groupement de commandes pour les assurances IARD 2024-2027 ainsi que la convention constitutive du groupement de commande afférente désignant le CIG Grande couronne comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD 2024-2027 ainsi que tout document nécessaire à son exécution ainsi qu'à verser au CIG Grande Couronne les frais de procédure prévus par la convention.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 21/12/2022

Transmis en Préfecture et affiché le 21/12/2022

**Pour Extrait Conforme**



**Michel LEPERT**  
Secrétaire de séance

**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal